



Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 18 Mai 2009 - 20 h 00

L'an deux mil neuf, le dix huit mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, ANGEE Jean, MAITRALLAIN Patrick, ALLO Louis, GOUBIN Francis, FAUCILLON Emmanuel, LE BORGNE Daniel, HIREL Henri, LUCIA Claudine, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, TURBAN Véronique, EDY Yvon, LAUBE Lionel, PASCO Annie, DENEUX Jean, Isabelle ECOBICHON, RABET Laurent, LE NOUVEL Jérôme, GUYONY Nathalie.

Absent Excusé : BLANCHET Madeleine (Procuration à ANGEE Jean), TERTRE Fernand

Le Conseil Municipal a désigné Madame Isabelle ECOBICHON, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote les comptes rendus des Conseils Municipaux du 18 et 23 Mars 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 18 Mars 2009**
- **Adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mars 2009**

Finances et Gestion du Personnel

✓ **Renouvellement de la Ligne de Trésorerie**

Le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie arrive à terme. La ligne actuelle s'élève à 228 000 € et se fait sur un indice Euribor 3 mois moyenné, avec une marge de 0.20 %.

Trois banques ont été sollicitées afin de renouveler la ligne de trésorerie. Seul le Crédit Agricole des Cotes d'Armor a répondu.

Proposition :

- ✓ **Euribor 3 mois moyenné + marge de 0.60 %**
- ✓ **+ Commission d'engagement de 0.10 % du montant de la ligne soit 228 € 00**

L'Euribor 3 mois moyenné est un indice variable, qui est actuellement à 1.30 % (2.48 % en janvier 2009 et 4.83 % en janvier 2008)

La commission des finances propose de valider la proposition du Crédit Agricole des Côtes d'Armor

M. Jean ANGEE présente l'éventualité, vu les taux actuels de l'Euribor 3 mois bas, de faire évoluer, temporairement, ce montant jusqu'à 390 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de la commission des finances relative aux choix de la ligne de trésorerie**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à la ligne de trésorerie**

✓ **Avenant n°2 - Contrat Maitrise d'œuvre – Ecole élémentaire**

Le marché de l'école élémentaire étant moins élevé que les estimatifs de l'architecte, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre doit être signé entre la commune (maitre d'ouvrage) et le maitre d'œuvre (Architect Ty et Iba Ty)

Montant des honoraires :

- ✓ Architecte 9 % du montant de Référence
- ✓ OPC 1 % du montant de référence.

Le montant de référence, c'est le montant des marchés + le taux de tolérance de 8 %

Contrat original :

- Montant estimé : 1 650 000 € HT
- Montant de référence : 1 782 000 € HT
 - Honoraires Architecte : 160 380 € HT
 - Honoraires OPC : 17 820 € HT

Nouveau Contrat :

- Montant du Marché : 1 319 660 € HT
- Montant de référence rectifié : 1 425 233 € HT
 - Honoraires Architecte : 128 271 € HT
 - Honoraires OPC : 14 252 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide l'avenant n°2 relative au contrat de maîtrise d'œuvre**
- **Autorise le maire à signer l'avenant n°2 relatif au contrat de maîtrise d'œuvre**

✓ **Modification de la Planification du Chantier de l'école élémentaire**

Le marché de l'école élémentaire (889 255 €) a été moins disant par rapport aux estimatifs de l'architecte (667 444 €), ce qui peut permettre d'anticiper sur les deux autres tranches du programme.

Propositions de l'architecte :

- Couverture neuve prévue dans la 2^{nde} et 3^{ème} tranche : 54 000 €
- Installation des Panneaux Photovoltaïque prévue dans la 3^{ème} tranche : 88 000 €
- Construction de l'atelier arts plastiques prévue dans 2^{ème} et 3^{ème} tranche : 69 267 €

Cette modification de planification permettrait de clôturer toute la construction neuve dans une même première tranche, le gros œuvre n'intervenant pratiquement plus dans les tranches suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la modification de planification du chantier de l'école élémentaire**
- **Autorise le maire à notifier cette décision aux entreprises concernées**

✓ **Facturation Heures de Ménage – Salles Communales**

M. Daniel DENIS, Maire, indique qu'il convient de définir que pour tout nettoyage supplémentaire des salles, les heures effectuées par le personnel seront facturées en plus de la location. Le taux horaire serait révisable selon l'évolution statutaire des agents et de l'indice des salaires.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'établir un forfait plutôt qu'une facturation à l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de facturer les heures effectuées par le personnel pour tout nettoyage supplémentaire**
- **Indique que la question sera réétudiée si d'autres cas de ménages non réalisés sont constatés**

✓ **Renouvellement d'un Temps Partiel**

M. Daniel DENIS, maire, indique qu'un agent des services techniques municipaux, sur un poste ouvert à temps complet, n'effectue qu'un temps partiel (80 %).

Cette autorisation arrivant à terme, une délibération doit être prise afin de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la demande de renouvellement du temps partiel concerné**
- **Autorise le maire à signer le contrat relatif à ce renouvellement de temps partiel**

✓ **Participation à l'Achat de Mobilier – Ecole Sainte Anne**

M. Daniel DENIS, maire, fait part d'une demande de l'école Sainte Anne qui sollicite la participation de la commune afin de financer l'achat de nouveau mobilier, conséquence de son déménagement vers de nouveaux locaux au sein du collège Saint Pierre.

Le montant de cette nouvelle acquisition s'élève à 11 294 €. La commission des finances propose de participer à hauteur de 1 500 € à l'achat de ce mobilier.

Après un large échange de vue, M. Daniel DENIS, Maire, propose de passer au vote.

M. Henri HIREL, au nom de la commission des Affaires Scolaires, demande que ce vote se fasse à bulletin secret

M. Daniel DENIS propose de mettre au vote à bulletin secret, trois propositions :

- Participation de 3 500 euros à l'achat de mobilier de l'école Sainte Anne
- Participation de 1 500 euros à l'achat de mobilier de l'école Sainte Anne
- Aucune participation à l'achat de mobilier de l'école Sainte Anne

Résultat des Votes :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de Blancs ou Nul : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
 - Participation de 3 500 euros : 4 suffrages
 - Participation de 1 500 euros : 12 suffrages
 - Aucune participation : 5 suffrages

Après analyse de ces résultats, avec 12 suffrages sur les 21 exprimés, soit la majorité absolue

- **La proposition de participer à l'achat du mobilier de l'école Sainte Anne, à hauteur de 1 500 euros, est entérinée**

✓ Achat Défibrillateur Semi Automatique

M. Daniel DENIS, maire, fait part d'un programme de l'association Leader incitant les communes à s'équiper de défibrillateurs semi automatiques. Une journée de sensibilisation a eu lieu à ce sujet à Ploec, le 27 avril dernier.

Après consultation, c'est la société « Défibril » qui a fait la meilleure proposition

Prix Achat HT : 1 292 €

- Participation Leader : 710 € 60
- Participation Commune : 581 € 40

Au prix d'acquisition du matériel, doivent être ajoutés les 820 € nécessaires à l'acquisition d'un boîtier extérieur.

Un contrat d'assistance doit également être conclu, comprenant une visite annuelle, le remplacement de composants, le changement des électrodes... pour un montant de 170 € par an.

La question du lieu d'installation est évoquée. M. Daniel DENIS, maire, indique que cet emplacement sera étudié ultérieurement lorsque les caractéristiques techniques matérielles seront connues

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention

- **Valide l'acquisition d'un défibrillateur semi automatique dans le cadre du programme leader**
- **Autorise le maire à signer le bon de commande**
- **Autorise la maire à solliciter la subvention auprès de l'association Leader**

✓ Utilisation Dojo Municipal – Association Shiatsu

M. Daniel DENIS, maire, indique que l'association de Shiatsu utilise le dojo municipal chaque mardi soir. Cependant, il a été constaté que pendant certains weekends et pendant certaines vacances, des stages à but lucratif étaient organisés

C'est pourquoi, la commission des finances propose de facturer à l'association, une location de 41 € 96 par jour d'utilisation du dojo lors de ces stages. Cette facturation serait applicable à partir du 1^{er}

juillet 2009. En outre, M. Daniel DENIS, Maire, indique que seul le dojo doit être utilisé par l'association, ce qui n'inclut pas pas la salle de l'amicale laïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de facturation à l'association de Shiatsu du dojo lors d'organisation de stages à but lucratif**
- **Fixe le prix à 41, 96 euros par jour d'utilisation**

✓ **Prime du Dimanche – Personnel de la Cuisine Centrale**

M. Daniel DENIS, maire, indique que le personnel de la cuisine centrale a formulé une demande de revalorisation de la prime du dimanche. Elle est actuellement de 20 € 00 par dimanche travaillé.

M. Daniel DENIS, maire, indique que légalement chaque agent touche 0,74 euros par heure travaillée mais le conseil municipal avait décidé en 2005 de mettre en place cette prime afin de prendre en considération le caractère contraignant du travail des dimanches et jours fériés.

La commission des finances propose une revalorisation de 3 € 00 par an pendant 5 ans à partir de 2010. La décision de 2005 mentionnait une revalorisation uniquement sur l'évolution du coût de la vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de revalorisation de la prime du dimanche de 3 euros par an, pendant 5 ans, à compter de l'année 2010**

✓ **Facturation des heures effectuées par les agents communaux au CLSH**

M. Daniel DENIS, maire, indique que le montant du taux horaire de remboursement par la Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4 des heures effectuées par les agents de la commune au CLSH du mercredi, des petites vacances et des vacances estivales, doit être fixé.

Le taux horaire est fixé pour l'année 2009 à 15,50 euros, celui-ci est révisable selon l'évolution statutaire des agents et de l'indice des salaires chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de fixer le taux horaires pour les heures effectuées par le personnel communal au sein du CLSH de la communauté de communes, à 15.50 euros pour l'année 2009**

✓ **Biannualisation de la facture Eau/Assainissement**

M. Daniel DENIS, maire, rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 18 mars dernier, il avait été demandé d'étudier la possibilité de biannualiser la facture eau/assainissement.

Il est possible d'éditer des factures permettant le versement d'un acompte, en prenant comme référence le montant de la dernière facture et en y appliquant un pourcentage.

Proposition d'établir cette facturation en appliquant un pourcentage de 50 %. Chaque titulaire d'un compteur recevra fin mai, début juin, une facture représentant 50 % du dernier montant versé. La régularisation se fera sur la facture de novembre/décembre, après le relevé des index de compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la biannualisation de facture eau/assainissement à compter de l'année 2009**
- **Demande à ce que les factures soient envoyées dès que possible afin que le paiement se fasse avant l'été.**

✓ **Prestation Hors Contrat – Cuisine Centrale**

Des prestations hors contrat ont été effectuées par la cuisine centrale au cours du 1^{er} trimestre 2009. Afin d'établir cette facturation spécifique, les montants doivent être validés par le Conseil Municipal.

EHPAD Louis Morel :

- Janvier 2009 :
 - Café : 124 € 00
 - Pain : 25 € 00
 - Buffet : 120 € 00
 - Galette des Rois : 60 € 00
- Février 2009 :
 - Café : 108 € 80
 - Pain : 70 € 00
- Mars 2009 :
 - Café : 120 € 45
 - Pain : 77 € 50

MAS Le Petit Clos

- Décembre 2008 : Viennoiseries : 14 x 0 € 85 = 11 € 90
- Janvier 2009 : Viennoiseries : 18 x 0 € 85 = 15 € 30
- Février 2009 : Viennoiseries : 12 x 0 € 85 = 10 € 20
- Mars 2009 : Viennoiseries : 14 x 0 € 85 = 11 € 90

Foyer de Vie – Le Caoudou

- Janvier 2009 : Supplément Marché : 58 € 85
- Février 2009 : Supplément Marché : 43 € 12
- Mars 2009 : Supplément Marché : 81 € 20

CLSH

- Supplément Gâteau Février 2009 : 22 € 40

Amicale des Municipaux

- 103 € 49

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, demande si le principe de ce facturation hors contrat ne pourrait pas être validé de façon systématique plutôt que ponctuellement, au coup par coup, comme c'est le cas actuellement.

Ce problème va être évoqué avec la nouvelle trésorière du Trésor Public de Plœuc-sur-Lié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide les montants de la facturation hors contrat**
- **Autorise la facturation immédiate aux établissements concernés**

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ **Achat d'un véhicule pour le service Eau**

M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'urbanisme et au parc matériel, indique que l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service eau avait été budgété de la réunion de conseil municipal consacré au vote des budgets. Un des deux véhicules de ce service étant transféré vers le service technique général.

Quatre concessionnaires, pour des véhicules de caractéristiques communes, ont été sollicités :

- FIAT SCUDO : 17 124 €
- CITROEN JUMPY : 18 449 €
- RENAULT TRAFIC : 18 430 €
- FORD TRANSIT : 16 683 €

Toutes les offres tiennent compte de la prime à la casse de 1 000 € pour la reprise de l'ancienne 4L. La commission des finances propose d'acquérir le véhicule FORD pour un montant de 16 683 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions

- **Valide la proposition de la commission des finances d'acquérir le véhicule FORD TRANSIT pour un montant de 16 683 euros**
- **Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'acquisition de ce véhicule**

✓ **Prescription Schéma Eaux Pluviales**

M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'urbanisme, informe que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le commissaire enquêteur a proposé, afin de se mettre en conformité avec la loi, que la commune réalise un schéma eau pluviales. Schéma qui serait annexé au PLU.

Il ne s'agit que d'une décision de principe avant une concrétisation qui sera évoquée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Prescrit le schéma d'eaux pluviales sur le territoire de la commune de Plœuc-sur-Lié**

✓ **Prescription du Plan d'Aménagement d'Ensemble**

Une réunion d'information sur la procédure à adopter pour la mise en place d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble, a eu lieu avec M. DELAVENNE, du CAUE des Côtes d'Armor, le 5 Mai dernier.

Afin d'avancer dans ce processus, un groupe de travail doit être constitué. Ce groupe de travail devra définir, avant l'été, les grandes idées à développer pour l'aménagement du territoire. S'en suivra une synthèse, effectuée par le CAUE, qui sera la base de l'appel d'offres désignant un cabinet d'études, sans doute à l'automne prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Prescrit le Plan d'Aménagement d'Ensemble sur le territoire de la commune de Plœuc-sur-Lié**
- **Nomme Patrick MAITRALLAIN, Marie Thérèse LEMARCHAND, Daniel LE BORGNE, Jérôme LE NOUVEL, Francis GOUBIN, Emmanuel FAUCILLON, et Franck BREHAULT membres du groupe de travail sur le Plan d'Aménagement d'Ensemble.**

✓ Cession de voie publique – La Roncière

M. Daniel DENIS, maire, indique que suite à une décision de principe du conseil municipal du mois de mai 2008, le géomètre a établi les documents d'arpentages concernant une cession de voie publique au village de la Roncière, en faveur de M. BREHAULT et MOREL.

M. Franck BREHAULT étant partie prenante, il se retire de la salle afin que le conseil municipal délibère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 21 suffrages

- Valide cette cession de la voie issue du domaine public de la commune, en faveur de Monsieur BREHAULT et Monsieur MOREL
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de l'acte
- Demande que Me DENREE LEMAITRE établisse l'acte
- Fixe le montant de la cession à 1 euros par m²
- Autorise le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer tout acte relatif à cette cession

✓ Pass'Foncier

Ce dispositif permet d'effectuer des opérations d'accession à la propriété en 2 temps :

- construction du logement
- achat du terrain lorsque le prêt principal pour la construction est remboursé.

Ce dispositif a été mis en place pour la période comprise entre la 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2010. Pour que le Pass'Foncier puisse être mobilisé, il est nécessaire qu'une ou plusieurs collectivités instaurent une aide à l'accession à la propriété.

La communauté de Communes Centre Armor Puissance 4 a pris une décision de principe lors de son dernier conseil communautaire, quant à la gestion de ce Pass'Foncier. Le conseil municipal doit prendre une délibération afin de transférer à CAP 4 la compétence « aide à l'accession sociale à la propriété en appui du prêt à taux zéro et du Pass'Foncier »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte du dispositif de Pass'Foncier
- Transfert la compétence « aide à l'accession sociale à la propriété en appui du prêt à taux zéro et du Pass'Foncier »

Travaux, Equipements, Eau et Assainissement

✓ Diagnostic amiante avant travaux

M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, indique que l'Inspection du travail des Côtes d'Armor a effectué une visite sur le chantier de l'école élémentaire. Différentes remarques, la plupart mineures, ont été effectuées auprès des entreprises.

Concernant la commune, maître d'ouvrage, il a été demandé qu'elle prescrive un diagnostic amiante avant travaux sur les bâtiments qui restent à détruire. Le précédent diagnostic étant jugé trop ancien par les services de l'Etat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la prescription du diagnostic amiante avant travaux pour le chantier de l'école élémentaire**

✓ **Validation des devis de la bibliothèque**

M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, informe que divers devis ont été sollicités pour le projet de réhabilitation de la bibliothèque municipale et que les entreprises suivantes ont été retenues :

- Gros Œuvre : « Constructions Ploeucoise » pour un montant de 3 935 € HT
- Electricité : « Elecservice – Bertho » pour un montant de 2 147 € 10 HT
- Menuiserie : « Menuiserie Goubin » pour un montant de 3 574 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide ces trois devis concernant les travaux de réhabilitation de la bibliothèque**

✓ **Validation Projet Eclairage Public – Lotissement de la Côte**

Lors du vote du budget 2009, une somme avait été positionnée afin de procéder à la mise en place de l'éclairage public sur la deuxième tranche du lotissement de la Côte.

La compétence éclairage public ayant été transférée au Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, ces derniers ont fait une proposition à hauteur de 14 900 € TTC soit 8 940 € à la charge de la commune, les 40 % restants étant à la charge du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide le projet d'éclairage public du lotissement de la Côte proposé par le SDE 22 dont la participation de la commune sera de 8 940 euros.**

Animations

✓ **Dénomination des nouvelles voies communales**

M. Louis ALLO, adjoint à l'animation, informe que la création des nouveaux lotissements communaux entraîne l'établissement de nouvelles voies de circulations. Les dénominations de voies doivent être établies.

Proposition de la commission animation/communication, relative au lotissement de Havelin :

- Rue descendant vers Village de Havelin : Rue du Val Fleuri
- Voie interne au Lotissement : Impasse Bellevue

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la nouvelle dénomination des voies**

✓ **Panneaux entrées de Bourg**

La commission animation propose d'agrémenter les entrées de bourg par des panneaux identifiant la commune à la production locale de pommes de terre. Ces panneaux portant l'inscription « Terre de pommes de terre » seront réalisés gracieusement par l'entreprise Self Signal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition, de la commission d'animation, d'agrément des entrées de bourg**

✓ **Achat Produits de Communication (Fanions, Banderoles...)**

M. Louis ALLO, adjoint à l'animation et à la communication, indique que des devis ont été établis afin que la commune fasse l'acquisition de banderoles, fanions et drapeaux, pour communiquer lors de fêtes locales ou lors de réceptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide les propositions d'acquisition de matériel de communication à conditions que ces acquisitions entrent dans le budget de 1 000 euros qui a été alloué pour l'année 2009**

✓ **Animation sur l'Eau**

M. Louis ALLO, adjoint à l'animation et à la communication, dresse le bilan de l'animation sur l'eau à destination des élèves de l'école élémentaire, de l'école Sainte Anne, du collège Eugène Guillevic et du collège Saint Pierre. Cette animation s'est achevée dimanche 17 mai par la porte ouverte des moyens de production et de traitement des eaux, ainsi que par l'exposition des petits débrouillards à la salle Louis Guilloux

Affaires Scolaires et Périscolaires - Restauration

✓ **Plan d'organisation pendant le chantier de l'école élémentaire**

M. Henri HIREL, adjoint aux affaires scolaires, informe que par rapport à la dernière réunion du conseil municipal du 23 mars, différentes modifications sont intervenues sur le plan d'organisation pendant le chantier de l'école élémentaire.

La nouvelle organisation est majoritairement bien acceptée par les parents et les entreprises intervenant sur le chantier respectent bien les conditions et créneaux d'accès au chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Prend acte des informations données par l'adjoint aux affaires scolaires**

✓ **Transfert de l'école Ste Anne vers le collège St Pierre, à partir du 19 juin 2009.**

M. Henri HIREL, adjoint aux affaires scolaires, informe que le transfert de l'école Sainte Anne vers leurs nouveaux locaux du collège Saint Pierre sera effectif à partir du 22 juin, au matin. Cela aura pour conséquence une baisse des effectifs au restaurant scolaire, de 50 repas sur les 270 à 280 repas servis quotidiennement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Prend acte du transfert de l'école Sainte Anne vers le collège Saint Pierre, à compter du 22 juin, au matin**

✓ **Ecole Sainte Anne – Prise en chargement de l’accompagnement au Restaurant Scolaire et à la Garderie**

M. Daniel DENIS, Maire, indique qu’il convient de modifier la délibération du 28 février 2005, concernant la prise en charge de l’accompagnement au restaurant scolaire et à la garderie municipale des élèves de l’école Sainte Anne.

En effet, leur déménagement vers des locaux du collège Saint Pierre étant effectif au 22 juin au matin, la prise en charge d’une heure par jour doit être modifiée car ces élèves ne fréquenteront plus le restaurant scolaire. Cependant, une participation doit toujours être fixée concernant l’accompagnement des élèves de l’école Sainte Anne vers la garderie municipale.

Proposition de passer cette participation à hauteur d’une demi heure par jour, au taux horaire révisable chaque 1^{er} janvier de l’année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

- **Valide la proposition de modification dans la prise en charge de l’accompagnement des élèves de l’école Sainte Anne vers le restaurant scolaire et la garderie municipale.**

Affaires Diverses

✓ **Admissions en non valeur**

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, informe que le conseil municipal doit valider des admissions en non valeur concernant le budget de l’eau et l’assainissement. Le montant total est de 2 238 € 84.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

- **Valide les admissions en non valeur des budgets eau et assainissement**

✓ **Nouvelle Trésorière au Trésor Public et Nouveau Notaire**

M. Daniel DENIS, maire, informe le conseil municipal de l’arrivée d’une nouvelle trésorière au Trésor Public. Mme LE LANN occupe désormais la direction de chef de poste à plein temps.

Il informe également de l’arrivée de Me DANREE LE MAITRE, qui a pris la succession de Me MISERETTE CHARTRAIN depuis le 1^{er} Avril 2009.

✓ **Trottoirs Rue du Pont Goury**

Mme Marie Thérèse LEMARCHAND indique que les trottoirs rue du Pont Goury sont en mauvais état.

M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l’urbanisme, répond que ces travaux vont être effectués par le service technique rapidement.

✓ **Formation ARRIC pour les Elus**

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, indique avoir pris contact auprès de l'ARRIC, dont la commune est adhérente, afin de se renseigner sur les formations qu'ils proposaient sur les finances publiques. Cette demande avait été effectuée par des élus à la suite du vote des budgets le 18 mars.

Différentes formules sont proposées :

- Formation sur une journée : 1 188 €
- Formation sur une ½ journée : 722 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide la proposition de formation sur une ½ journée**
- **Souhaite que cette formation ait lieu un samedi matin**

✓ **Services Techniques – Remplacement de Personnel**

M. Daniel DENIS, maire, informe les membres du conseil municipal de l'arrêt de travail de deux agents des services techniques. Arrêts de travail qui risquent d'être long. Après information auprès du Pôle Emploi de St Brieuc, il s'avère que dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie, il a été mis en place les Contrat d'Aide à l'Emploi. Ces contrats d'une durée de 6 mois renouvelables une fois, sont aidés par l'Etat à hauteur de 95 % pour le salaire brut, avec l'exonération des charges patronales liées à la Sécurité Sociale. Ces contrats peuvent être conclus sous certaines conditions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide cette proposition de recrutement d'un agent polyvalent pendant 6 mois sous forme de CAE, sous les conditions exposées ci-dessus.**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE LA SEANCE EST LEVEE A 23H00